



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 14 novembre à 19 heures, dans le salon Desjardins du Centre au 20 rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #23-06.

La demande est présentée par Richard Glover et concerne la propriété située au 5833, chemin CLT.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Autorisé l'opération cadastrale de subdiviser le lot 3 659 745 en créant 2 lots d'une largeur inférieure à 50 mètres mesuré à la profondeur minimum alors que l'article 3.4.3 du Règlement de lotissement # 428 stipule une largeur minimum de 50 mètres, tel que présenté sur le plan -projet #5493 de Mario Sarrazin, a.-g., en date du 3 octobre 2023.


Toute personne intéressée pourra alors de faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

## CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #23-06) le 26 octobre 2023 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 26 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 octobre 2023.

  
Patrick Tanguay Dumas  
Greffier